



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 26 AVRIL 2018 -

DÉCISION N° 18 - 04 - 031

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 20 avril 2018 s'est réuni le jeudi 26 avril 2018 à partir de 12 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Présents :

- Bernard Philibert (Président)
- Marianne Darfeuille (Vice-présidente)
- Georges Dru (Vice-président)
- Claude Giraud (Vice-président)
- Claude Liogier (membre du bureau)

Décision 15 : La convention avec le Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive Rhône-Alpes (CREPS) relative à l'organisation de formations.

Le centre de ressources, d'expertise, et de performance, sous l'égide de la Direction départementale de la cohésion sociale, a organisé une formation à destination des personnes titulaires du brevet d'état de maître-nageur sauveteur, qui conformément aux dispositions réglementaires, doivent périodiquement effectuer un recyclage en vue du renouvellement de leur certificat d'aptitude.

Dans le cadre de cette formation, un module relatif aux gestes professionnels de secours doit être dispensé. Le CREPS a donc sollicité le SDIS afin de mettre à disposition 2 formateurs de secourisme à jour de leur recyclage - sur leur temps de repos - ainsi que du matériel approprié pour assurer cette formation. Celle-ci se déroulera les 14 et 15 mai au centre nautique *NAUTICUM* de Roanne.

En contrepartie, l'organisme s'acquittera d'une somme de 1 339,72 € € pour ces 2 jours de formation (soit 16 heures).

Le bureau prend la décision suivante :

Article unique :

Le bureau du conseil d'administration approuve le projet de convention avec le Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive Rhône-Alpes (CREPS) relative à l'organisation d'une formation prévue les 14 et 15 mai 2018 et autorise le Président à signer le document ci-joint.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Bernard PHILIBERT